

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 24 (1879)
Heft: 15

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

membre de la commission topographique du canton de Vaud, en remplacement de M. le lieutenant-colonel Burnier décédé.

— M. Edouard Henny, 1^{er} lieutenant, adjoint au commissariat des guerres cantonal, vient d'être promu au grade de capitaine à l'état-major cantonal.

FRANCE. — Dans le but de faciliter le recrutement si important des cadres de sous-officiers, le ministre de la guerre a décidé que les sous-officiers proposés pour le grade de sous-lieutenant par les inspecteurs généraux ne compteront plus désormais dans la limite du tiers de l'effectif normal des sous-officiers que la loi du 22 juin 1878 sur le rengagement a fixé comme maximum du nombre de sous-officiers devant servir dans chaque corps à titre de rengagés. Cette mesure permettra d'élargir, dans une proportion rationnelle et conforme aux intérêts du service, les limites dans lesquelles les conseils de régiment peuvent autoriser les rengagements. Elle aura pour résultat de conserver à l'armée tous les sous-officiers appelés à faire leur carrière avec le grade d'officier, sans les soumettre à des dispositions restrictives qui, dans l'esprit de la loi, ne peuvent les concerner. Il reste entendu toutefois qu'elle n'aura pas pour effet d'augmenter la proportion des rengagements à recevoir dans les conditions de la loi du 22 juin 1878, proportion fixée chaque année en raison des prévisions budgétaires et qui ne peut jamais être dépassée. (*L'Ar. franç.*)

— Le ministre de la guerre, qui avait dernièrement autorisé, pour les soldats, l'achat de mouchoirs d'un nouveau modèle sur lesquels est imprimée la carte de France et de nos principales colonies, vient d'étendre cette autorisation à d'autres mouchoirs, dits d'instruction, sur lesquels sont reproduites toutes les principales indications relatives à l'armement, à l'équipement, au harnachement, aux exercices des troupes à pied et à cheval, etc... Les mouchoirs de cette espèce sont, du reste, en usage depuis quelque temps dans l'armée espagnole, qui en avait fait copier le modèle à l'Exposition universelle. (*Id.*)

ITALIE. — De grandes manœuvres auront lieu cette année en Italie. Elles commenceront le 28 août et finiront le 11 septembre. Celles du 1^{er} corps d'armée seront exécutées près de Milan; celles des 2^e et 3^e corps d'armée entre Rome et Naples. Il y aura, en outre, un grand rassemblement de cavalerie en Vénétie: il comprendra toute une division de cette arme, ce qui ne s'était pas encore vu jusqu'ici. Les opérations de cette division s'effectueront, à partir du 15 août, entre Vérone et le Tagliamento: elles seront poussées jusqu'à Udine, où elles seront terminées le 10 septembre.

Le gouvernement français enverra une mission militaire aux manœuvres de chacun de ces corps d'armée, ainsi qu'à celle de la division de cavalerie.

Une mission française ira également suivre les manœuvres de la première division de l'armée suisse, qui seront fort intéressantes et qui consisteront surtout en simulacre de défense et d'attaque de positions retranchées. (*Id.*)

AUTRICHE-HONGRIE. — Le 18 juillet au camp de Bruck on a tiré pour la première fois, en présence de l'empereur, à une distance de 2,050 pas avec le fusil ordinaire de l'armée à cartouche renforcée. Le but, une série de cibles, était à peine visible. Néanmoins 10 1/2 % des coups ont porté. L'empereur qui a visité les cibles et compté lui-même les coups qui avaient porté, a exprimé aux inspecteurs et aux élèves de l'école militaire de tir sa pleine et entière satisfaction au sujet du résultat de ce tir à longue distance.

A VENDRE

Un bon cheval d'officier, à deux mains, manteau noir, taille moyenne, 9 ans; prix modéré. S'adresser au bureau de la *Revue militaire suisse*, qui indiquera.